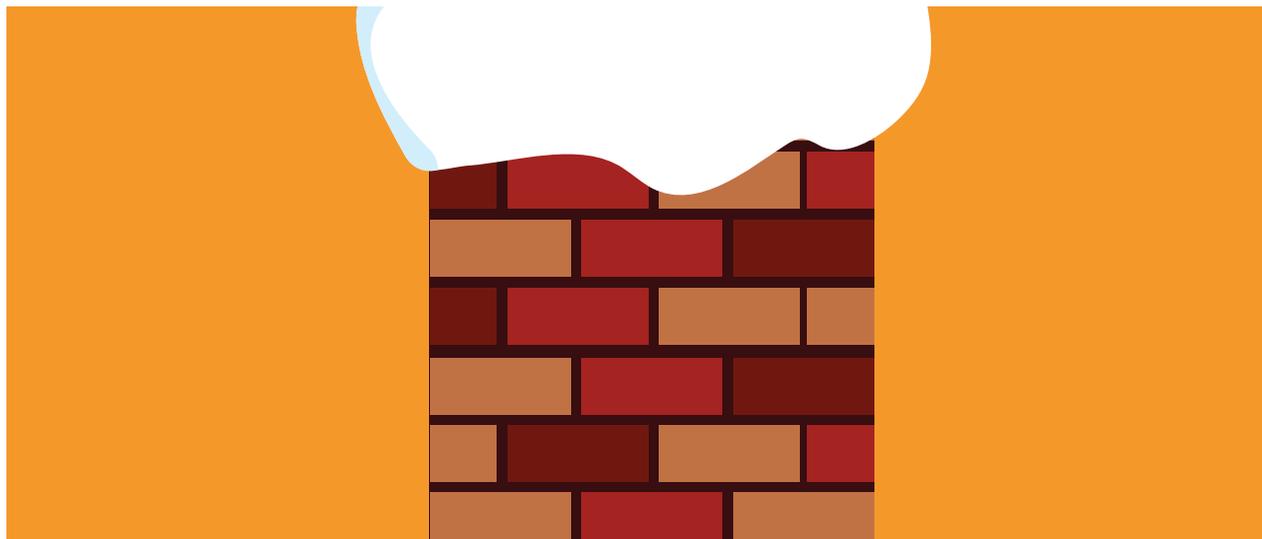


# sécurité incendie



## RAPPEL IMPORTANT

# Nettoyage et ramonage des cheminées

Le Service de Sécurité incendie de la Ville de Prévost tient à vous rappeler qu'il est essentiel de vérifier vos appareils de chauffage (poêle au bois, à granule, fournaise au mazout, foyer au gaz, etc.) fréquemment, afin de vous assurer de leur bon état. Nous vous suggérons de vous référer au manuel du fabricant.

De plus, pour les appareils de chauffage au bois, il est recommandé de faire ramoner la cheminée après avoir brûlé 4 à 6 cordes de bois. L'accumulation de 3 à 5 mm de crésote sur la paroi du conduit est un autre indicateur qu'un nettoyage est nécessaire. Notez que la fréquence de ramonage peut varier selon l'essence de bois utilisée (par exemple, le bois dur produit moins de crésote que le bois mou).

Il est idéal de faire ramoner la cheminée à la fin de la saison. Si vous utilisez votre appareil quotidiennement en hiver, un nettoyage à la mi-saison est recommandé. Un ramonage régulier permet de prévenir les incendies de cheminée et les intoxications au monoxyde de carbone.

L'association des professionnels du chauffage recommande de faire appel à un ramoneur qui détient la licence RBQ, une couverture en assurance responsabilité d'au moins deux (2) millions \$ et qui est membre de L'APC. À la suite des travaux, n'oubliez pas de demander votre facture ainsi que le certificat de ramonage qui attesteront de la vérification et du nettoyage de vos installations.

Finalement, pour bonifier la sécurité des occupants de la maison, installez au moins un avertisseur de monoxyde de carbone (CO).

À tous, nous vous souhaitons une bonne saison de chauffe !

# environnement

## APPEL DE CANDIDATURES

# Comité consultatif sur la mobilité active et durable

Vous avez à cœur d'améliorer les déplacements durables et actifs à Prévost ? La Ville est à la recherche de deux citoyennes ou citoyens motivés pour rejoindre son nouveau comité en mobilité durable et active.

### Le rôle du comité :

Prioriser et mettre en œuvre le plan d'action visant à favoriser des déplacements actifs et durables, sécuritaires et accessibles pour tous. Les membres contribuent à transformer les idées en actions concrètes !

### Intéressé(e)?

Envoyez-nous une brève description de vos motivations, accompagnée de vos coordonnées, par courriel à : [techenvironnement@ville.prevast.qc.ca](mailto:techenvironnement@ville.prevast.qc.ca)

**Date limite :** Vous avez jusqu'au 7 février pour soumettre votre candidature.

# Prochaines séances du conseil municipal

Lundi 10 février, à 19 h

Lundi 10 mars, à 19 h

Lundi 14 avril, à 19 h

Les séances du conseil municipal sont publiques et se déroulent à la Salle Saint-François-Xavier (994, rue Principale, Prévost).

## Webdiffusion

Les séances du conseil sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville de Prévost. Il est possible d'accéder aux vidéos antérieures des séances sur la page Facebook ou sur YouTube.

## Pour joindre les membres du conseil municipal :

 [ville.prevast.qc.ca](http://ville.prevast.qc.ca)

## Points de service :

### Hôtel de ville

(Administration, taxation et affaires juridiques)  
2870, boul. Curé-Labelle, Prévost, J0R 1T0  
450 224-8888, poste 0  
[servicecitoyen@ville.prevast.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevast.qc.ca)

### Services aux citoyens

(Requêtes, plaintes, etc.)  
2772, boul. Curé-Labelle, Prévost, J0R 1T0  
450 224-8888, poste 0  
[servicecitoyen@ville.prevast.qc.ca](mailto:servicecitoyen@ville.prevast.qc.ca)

Site Internet : [ville.prevast.qc.ca](http://ville.prevast.qc.ca)



# Prévost

Suivez-nous !   